

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2026	L'an deux mil vingt six Le 27 mai à 20h00
DATE D'AFFICHAGE 29/05/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents :</u> Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Stéphanie Delbecque, Emmanuel Gué et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés :</u> Fabrice Martin a donné pouvoir à Laurence Roux Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Olivier Joubin a donné pouvoir à Yann Clanche
EN EXERCICE : 27	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Damien Bouchard
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 27	

OBJET : RENOUELEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ET DE VELOS CLASSIQUES

M. Karim BOUAZIZ, maire-adjoint délégué à la vie économique (commerces, entreprises et associations Verson au quotidien), rappelle que par délibération n°09.03.21, le conseil municipal a créé une aide à l'achat de VAE neufs.

Cette aide a été renouvelée en 2022, 2023, 2024 et 2025. Le « Bonus vélo » de l'Etat a été supprimé à compter du 15 février 2025. La Communauté Urbaine Caen la mer poursuit l'aide aux communes qui aident à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Il est proposé de reconduire le dispositif communal en 2026, y compris pour l'acquisition d'un vélo simple.

Pour mémoire, le dispositif d'aide financière prévoit :

- Montant de l'aide communale : 250 € pour l'achat d'un VAE neuf ; 50 € pour l'achat d'un vélo classique neuf.
- Bénéficiaires de l'aide : habitants de Verson dont le revenu fiscal de référence en année N-1 par nombre de parts est inférieur ou égal à 15 400 € (seuil 2025).

Pour un vélo acheté en 2026, les habitants de Verson éligibles au dispositif peuvent bénéficier des aides suivantes :

	VAE	Vélo classique
Commune de Verson	250 €	50 €
CU de Caen la mer	50 € (forfait)	-
Total	300 €	50 €

Concernant l'aide de Caen la mer (bonus de 50€), c'est la commune qui la verse aux bénéficiaires (avance remboursée ensuite par Caen la mer).

Ce dispositif a été créé pour un an en 2021 et renouvelé en 2022, en 2023, en 2024 et en 2025.
Voici quelques éléments de bilan sur les aides attribuées à Verson :

	VAE	Vélo classique
2024	4	1
2025	5	0

Il est proposé de renouveler le dispositif d'aide pour 2026, en fixant l'enveloppe maximum à 2 000 €. (2024 : 4 530 € au BP, 1 250 € réalisés ; 2025 : 2000 € au BP, 1500 € réalisés).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'énergie : articles D251-2, D251-7-1 et D251-13 ;

Vu les décrets n°2020-656 du 30 mai 2020 et n°2020-955 du 31 juillet 2020 relatifs aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu l'arrêté de l'Etat du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants ;

Considérant le souhait d'agir en faveur des mobilités douces et la mise en place d'un plan vélo à Verson,
Considérant par ailleurs la suppression à compter du 15 février 2025 du bonus vélo par l'État pour l'achat de vélos neufs à assistance électrique (VAE) et le maintien de l'aide forfaitaire complémentaire attribuée par Caen la mer,

DÉLIBÈRE

- Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2026 le dispositif communal d'aide financière décrit ci-dessus pour l'achat d'un VAE et d'un vélo classique,
- Les crédits nécessaires à la présente opération (2000 €, soit l'équivalent par exemple de 4 aides pour les vélos classiques et 6 pour les VAE) sont inscrits au budget primitif 2026,
- M. le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0



Le Maire,

Benoît LE RETIF